

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1456

10 juin 2015

SOMMAIRE

Abbot-Turbo Holdings S.à r.l.	69870	Athos Te S.à r.l.	69884
Ace Computer S.à r.l.	69871	ATML Finauxa S.A.	69885
ACL-Services S.A.	69865	Aurora Holdings S.à r.l.	69866
ACL-Services S.A.	69866	A-XYZ concept S.A.	69870
ACP Europe S.A.	69866	Bartolux S.A.	69886
Afcard S.A.	69874	Beihold Investments S.à r.l.	69885
Agence Immobilière Mara Max S.à r.l.	69874	Belloc S.A.	69885
Aircraft Solutions Lux II S.à r.l.	69871	Burger King (Luxembourg) 2 S.à r.l.	69886
Ais Concept SC	69875	Business Investor S.A.	69886
AJR Participations II S.A.	69876	Capital Guidance (Luxembourg) S.A.	69887
Ajuno Ltd	69874	Cheniére International Investments	69886
Alandsbanken Sicav	69872	Cheniére International Investments Holdings	
Alessia	69873	69887
Algo Luxembourg S.A.	69873	Eden Financing S.à r.l.	69842
Alpha Holdings Company S.à r.l.	69872	Fitness Lounge S.A.	69887
Altice Media Group Luxembourg S.à r.l.	69867	FSPP3 S. à r. l.	69850
Altice Media Group S.à r.l.	69867	Ganamo S.A.	69852
Ambitious S.à r.l.	69868	General Mills Luxembourg One S.à r.l.	69852
Amicale du Personnel de l'Administration		GIP II Palma Holding S.à r.l.	69852
Gouvernementale	69869	Globe Express Services	69865
Amigo Holdings S.à r.l.	69870	Go Ahead SA	69865
Amura Capital Turquoise S.à r.l.	69870	JEV IM S.à r.l.	69887
Apollo Redos Development Fund (EU) S.à r.l.		Transports Collin Sàrl	69888
.....	69872	Vendôme Capital Holding S.à r.l.	69888
Arle Luxco S.A.	69873	Veridice S.à r.l.	69888
Atdomco S.à r.l.	69866	Viewegpark Braunschweig S.à r.l.	69888
Athalia VI Infra B	69877	Volotea	69888

Eden Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 196.149.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of the month of April.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Eden Bidco Limited, a limited company, incorporated under the Cayman Islands laws, having its registered office at 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, being registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 201489.

represented by Me Alexandre Pel, Maître en Droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Eden Financing S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Eden Financing S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association (the “Articles”) and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities’ benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one US dollars (USD 1) each.

Each share confers the rights set forth in these Articles.

5.2 The Company may proceed to the repurchase of its own shares within the limit laid down by law.

5.3 Any available share premium shall be freely distributable (subject to the provisions of the Articles).

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five per cent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which shall be signed by any two managers (provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the minutes shall be signed by one class A manager and one class B manager).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred per cent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and ends on 31 December 2015.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the Law; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same Law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (USD)
Eden Bidco Limited	20,000	USD 20,000
Total	20,000	USD 20,000

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,400.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:

- Mr Geoffrey Henry, director, born on 5 May 1972, in Chênée (Belgium), residing professionally at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and

- Mrs Amanda Gradden, director, born on 04 March 1968, in Bridport, United Kingdom, residing at Flat 2, Viceroy Court, 10 A Market Mews, London W1J 7BZ, United Kingdom.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the authorised representative of the appearing party, who requested that the deed should be documented in the English language, the said authorised representative signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn in Luxembourg on the day named in the beginning of this document.

The document having been read to the authorised representative of the person appearing party, who is known to the notary, by its surname, first name, civil status and residence, the authorised representative signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Eden Bidco Limited, une limited company, constituée sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 201489,

représentée par Maître Alexandre Pel, Maître en Droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Eden Financing S.à r.l. qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la/les partie(s) comparante(s) et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Eden Financing S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts (les «Statuts») et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou autres entités commerciales, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires, de prêts, de prêts participatifs, de certificats de dépôt et d'autres titres ou instruments ou actifs financiers de quelque nature que ce soit, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de titres obligataires et de certificats de créance ou de titres de créance ou de participation de quelque nature que ce soit.

La Société peut prêter des fonds, y compris et ce, sans limitation, ceux résultant d'emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre de participation ou de créance de quelque nature que ce soit, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre profit ou au profit de cette entité. La Société peut également nantir, transférer ou grever ou autrement créer des sûretés sur tout ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance de quelque manière que ce soit à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou à toute autre société ou entité que la Société juge appropriée, prendre des mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle pourrait juger utile à l'accomplissement et au développement de ses objets.

Tout ce qui précède doit être compris au sens le plus large possible et les énumérations ne sont pas exhaustives ni limitatives de quelque manière que ce soit. L'objet de la Société inclut toute opération ou convention conclue par la Société et conforme à ce qui précède.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant selon les modalités prévues en cas de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg et qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la com-

munication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des parties intéressées par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (20.000 \$US) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 \$US) chacune.

Chaque part sociale confère les droits énoncés dans les présents Statuts.

5.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites prescrites par la loi.

5.3 Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable (sous réserve des dispositions des Statuts).

5.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par les associés selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est doté des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. À l'égard des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société ainsi que pour effectuer, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations qui se rapportent à la Société et ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (*ad nutum*) et ce, à tout moment.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également à tout moment être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique ou d'autres moyens similaires. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue en personne de cette réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis de convocation écrit doit être remis aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut toutefois être passé outre à cet avis de convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication. Il n'est pas obligatoire de remettre un avis de convocation spécial pour toute réunion du conseil devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment constatée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société. Toutefois, dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance peut être valablement adoptée si elle est approuvée par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

Les délibérations du conseil de gérance seront enregistrées dans le procès-verbal de réunion, lequel sera signé par deux gérants (étant toutefois entendu que, dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), le procès-verbal devra être signé par un gérant de classe A et un gérant de classe B).

Le conseil de gérance peut également et ce, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique en cas de gérant unique ou, dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant toutefois entendu que, dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y en a qu'un seul) ou, le cas échéant, le conseil de gérance ou l'un des gérants ou, s'il existe différentes classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant de concert.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas tenu(s) personnellement responsable(s) des dettes de la Société. En tant que représentant(s) de la Société, il(s) est/sont responsable(s) de l'exécution de ses/leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou délégué de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et pour toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle dans le cadre d'une demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou délégué et pour les sommes payées ou engagées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris les procédures d'appel) actuelles ou éventuelles et les termes «responsabilité» et «dépenses» comprendront et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres responsabilités.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou délégué:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;

(ii) dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou délégué peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou délégué et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les dirigeants et délégués, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du dirigeant ou délégué de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors de l'assemblée. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société, au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après approbation de la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions portant sur la modification des Statuts sont prises par (x) la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les Associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Il est prélevé, sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5%) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés.

La prime d'émission peut être distribuée aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Les associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il apparaît que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves et primes distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même Loi sont applicables.

Art. 16. Droit applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas réglées par les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, la partie comparante a souscrit et intégralement libéré en numéraire les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (\$US)
Eden Bidco Limited	20.000	20.000 US\$
Total	20.000	20.000 US\$

Preuve du paiement du prix total de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Dépenses, Évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.400,-.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique de la Société a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société, chacune avec les pouvoirs de signature indiqués dans les statuts de la Société:

- Monsieur Geoffrey Henry, directeur, né le 5 mai 1972 à Chênée (Belgique), demeurant professionnellement au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et

- Madame Amanda Gradden, directeur, née le 4 mars 1968, à Bridport, Royaume-Unis, demeurant au Flat 2, Viceroy Court, 10 A Market Mews, Londres W1J 7BZ, Royaume Unis.

En foi de quoi, nous, notaire soussigné, avons apposé notre seing et sceau, en date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document au mandataire de la partie comparante, qui a requis que l'acte soit rédigé en langue anglaise, ledit mandataire a signé le présent acte original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en langue française. En cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. PEL, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11563. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015057341/459.

(150065847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

FSP3 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.621.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den sechszwanzigsten März.

Vor Maître Jean SECKLER, Notar mit Amtssitz zu Junglinster, Großherzogtum Luxemburg, unterzeichnet.

Ist erschienen:

SPP (GENERAL PARTNER) LIMITED, eine private Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 55, Baker Street, London W1U 7EU, eingetragen im Gesellschaftsregister vom England und Wales unter Nummer 4867229, "General Partner" des FITZWILLIAM STRATEGIC PROPERTY PARTNERSHIP FUND NO.3 LIMITED PARTNERSHIP, Nummer LP011801,

„die Komparentin“

hier vertreten durch Herrn Marc ALBERTUS, „employé privé“, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

„der Bevollmächtigte“

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird, um mit ihr einregistriert zu werden.

Die Komparentin, vertreten wie vorgenannt, erklärt und bittet den Notar zu beurkunden:

1. Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung FSP3 S.à r.l. (die „Gesellschaft“), eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 127621, mit Gesellschaftssitz in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, gegründet wurde am 12. April 2007 gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Marc LECUIT, mit Amtssitz in Mersch, in Vertretung von Notar Gérard LECUIT, mit Amtssitz in Luxemburg, welche Letzterem gegenwärtige Urkunde verbleibt, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nummer 1284 vom 27. Juni 2007.

2. Dass das Kapital der Gesellschaft sich auf EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert Euro) beläuft, eingeteilt in 100 (einhundert) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 125 (einhundertfünfundzwanzig Euro), vollständig eingezahlt.

3. Dass die Komparentin Besitzerin sämtlicher Anteile der Gesellschaft, die das Kapital darstellen, ist.

4. Dass die Komparentin, als alleinige Gesellschafterin, hiermit ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

5. Dass die Aktivität der Gesellschaft aufgehört hat, dass die alleinige Gesellschafterin sämtliche Aktiva übernimmt und dass sie als Liquidator der Gesellschaft sämtliche bekannten und unbekanntenen Passiva der Gesellschaft auszahlen wird, so dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist.

6. Dass die Komparentin den Geschäftsführern Entlastung erteilt.

7. Dass sämtliche Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren am Gesellschaftssitz der CF Corporate Services aufbewahrt werden.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Person die vorliegende Urkunde in Deutsch, gefolgt von einer englischen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung rechtsgültig.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr neun hundert fünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparentin, der Notar nach Name, Vorname, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:

In the year two thousand fifteen, on the twenty-sixth day of March.

Before Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

SPP (GENERAL PARTNER) LIMITED, a private limited company, with registered office at 55, Baker Street, London W1U 7EU, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 4867229, acting as General Partner of FITZWILLIAM STRATEGIC PROPERTY PARTNERSHIP FUND NO.3 LIMITED PARTNERSHIP, number LP011801, "the principal"

here represented by Mr Marc ALBERTUS, private employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The principal, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

1. That the limited liability company FSPP3 S.à r.l. ("the Company"), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 127621, with registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, has been incorporated on 12 April 2007 pursuant to a deed drawn-up by Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch, in replacement of Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, who is the depositary of such deed, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1284 of 27 June 2007.

2. That the corporate capital of the Company amounts to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 100 (one hundred) corporate units of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) each, entirely paid-up.

3. That the principal is the sole owner of all the corporate units representing the corporate capital of the Company.

4. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the Company with immediate effect.

5. That the activity of the Company has ceased, that the sole member takes over all the assets and that as liquidator of the Company it commits itself to pay off all the known and unknown liabilities; so that the liquidation of the Company is done and closed.

6. That the principal grants discharge to the managers of the Company.

7. That all the documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of CF Corporate Services.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will be prevailing.

Expenses

The amount of the expenses, for which the Company is liable as a result of its formation, is approximately fixed at nine hundred fifty Euros.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the principal, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: Marc ALBERTUS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mars 2015. Relation GRE/2014/2710. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015057396/93.

(150065261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Ganamo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 42-44, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 101.883.

L'Adresse de l'administrateur Madame Nadine Hirtz est désormais la suivante
15, Um Schennberg, L-5372 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 avril 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015057406/11.

(150065405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

General Mills Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 173.584.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015057408/11.

(150065734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

GIP II Palma Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 196.155.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen on the thirteenth day of April.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

GIP II Palma Acquisition Partners L.P., a Luxembourg Limited Partnership (société en commandite spéciale) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187.119,

here represented by Cassandra CASPAR-ARNOULD, maître en droit, with professional address at 2, rue Petermelchen, in L-2370 Howald, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to draw up this deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it hereby declares to establish and for which it has adopted the following articles of incorporation:

Title I. - Denomination - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. There exists a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Luxembourg Law") and by the present articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. The denomination of the company is "GIP II Palma Holding S.à r.l.".

Art. 3.

3.1 The registered office of the company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other location within the commune by a resolution of the board of managers of the company.

3.2 If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

3.3 Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best suited for this purpose under such circumstances.

Art. 4.

4.1 The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

4.2 The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

4.3 The company may borrow, raise and secure the payment of money in any way the sole manager or the board of managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

4.4 The company may also enter into any guarantee or contract of indemnity or surety-ship and provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person in which the company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the company or anybody corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the company in any business or venture, and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the company's property or assets (present and future) or by other means, being understood that the company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector; for the purposes of this clause "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person.

4.5 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital - Parts**Art. 6.**

6.1 The company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.00) each, divided into (i) one thousand two hundred fifty (1,250) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) one thousand two hundred fifty (1,250) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) one thousand two hundred fifty (1,250) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) one thousand two hundred fifty (1,250) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) one thousand two hundred fifty (1,250) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) one thousand two hundred fifty (1,250) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) one thousand two hundred fifty (1,250) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) one thousand two hundred fifty (1,250) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) one thousand two hundred fifty (1,250) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) one thousand two hundred fifty (1,250) ordinary shares of class J (the "Class J Shares" and all together referred to as the "Shares", each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

6.2 The company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to Luxembourg Law and these Articles. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

6.3 The company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the Luxembourg Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

6.4 The share capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6.5 The share capital of the company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more Classes of Shares (except from the Class A Shares). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

6.6 The company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law and in the following order of priority: (i) no class B shares may be redeemed if the company has at the time of the redemption any class C shares outstanding, (ii) no class C shares may be redeemed if the company has at the time of the redemption any class D shares outstanding, (iii) no class D shares may be redeemed if the company has at the time of the redemption any class E shares outstanding, (iv) no class E shares may be redeemed if the company has at the time of the redemption any class F shares

outstanding, (v) no class F shares may be redeemed if the company has at the time of the redemption any class G shares outstanding, (vi) no class G shares may be redeemed if the company has at the time of the redemption any class H shares outstanding, (vii) no class H shares may be redeemed if the company has at the time of the redemption any class I shares outstanding, (viii) no class I shares may be redeemed if the company has at the time of the redemption any class J shares outstanding.

6.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any Class of Shares (in the order provided for in article 6.5), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

6.7.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares.

6.7.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C and B shall be the entire Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

6.7.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the company.

6.8 The company shall have an authorised capital of one hundred million Euros (100,000,000.- EUR) represented by one hundred million (100,000,000) shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each.

6.8.1 The board of managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

6.8.2 Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the deed of incorporation of the company.

6.8.3 The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

6.8.4 The board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the board of managers of the company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

6.8.5 When the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7.

7.1 Every share entitles its owner to one vote.

7.2 Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

7.3 Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Luxembourg Law.

7.4 The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

7.5 Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

7.6 The company, however, may redeem its shares whenever the board of managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

7.7 Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the board of managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Title III. - Management

Art. 9.

9.1 The company is managed by one or several managers, who need not be shareholders, the majority of them residing in Luxembourg.

9.2 In case only one manager has been appointed, he needs to be professionally resident in Luxembourg. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of two or more managers, out of which: (A) one or more managers of class A (each a “Class A Manager”) and (B) one or more managers of class B (each a “Class B Manager”), with a majority of managers professionally resident in Luxembourg.

9.3 In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the company’s management and representation. To the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these Articles, a reference to the “board of managers” used in these Articles shall be read as a reference to the “sole manager”.

9.4 The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time with or without cause.

9.5 The board of managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

9.6 The meetings of the board of managers shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg. A manager unable to take part in a meeting may delegate another manager to represent him at the meeting and to vote in his name.

9.7 Any manager who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other managers at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when calculating a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

9.8 The board of managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager. The board of managers may validly deliberate and take decisions at a board meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant board meeting, in person or by an authorized representative.

9.9 The board of managers can validly deliberate and act only if at least one Class A Manager and at least one Class B Manager are present or represented.

9.10 Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

9.11 The resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers who attended the meeting and took part in the deliberation.

9.12 Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

9.13 Circular resolutions signed by all managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 10.

10.1 The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

10.2 All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

10.3 The board of managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the board of managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

10.4 In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

10.5 The powers and remunerations of any managers which may be appointed at a later date in addition to, or in the place of, the initial managers appointed upon incorporation, will be determined at the time of their appointment.

Art. 11.

11.1 The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called managing director(s) (des administrateurs-délégués).

11.2 The board of managers may also delegate the power of company’s representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the board of managers.

11.3 Any manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

Art. 12. The Company is bound, in case there is only one manager, by his sole signature, and, in case of a plurality of managers, by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

Art. 13. The manager or managers do not contract, by reason of their positions, any personal obligation concerning the commitments validly taken by him on behalf of the company; as mere agents, they are only responsible for the execution of their mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 14.

14.1 The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Luxembourg Law.

14.2 All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

14.3 In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

14.4 General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 16.

16.1 Each year, as of 31 December, the board of managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers towards the company.

16.2 At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 17. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 18.

18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the company.

18.2 Each year, five per cent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

18.3 After allocation to the statutory reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions in accordance with the specific rights of each class of shares.

18.4 Subject to the provisions of Luxembourg law and the Articles, the company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

18.5 The sole manager or the board of managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Luxembourg Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

18.6 In any year in which the company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,

- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

The balance of the total Available Amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only Class B shares are in existence).

Art. 19.

19.1 The liquidation of the company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg law and Article 14. If at the time the company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the company.

19.2 After payment of all debts and any charges against the company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions as set out under article 18.6.

Art. 20.

20.1 In the event of dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the Luxembourg Law.

20.2 The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realisation of the assets and payment of the debts.

Art. 21. All matters not covered by these articles of incorporation shall be governed by the prevailing laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, but not limited to, the Luxembourg Law.

Art. 22. Definition.

Available Amount: means the total amount of net profits of the company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to article 18 of the Articles increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Interim Accounts: means the interim accounts of the company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date: means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2015.

Subscription and payment

The Articles thus having been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by the sole shareholder GIP II Palma Acquisition Partners L.P., prenamed and fully paid up by contribution in cash of an aggregate amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500 EUR), so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500 EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges same.

Costs

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, represented as indicated above, representing the entire subscribed capital, hereby adopts the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at five (5).

2. The following are appointed as managers for an unlimited duration:

- Mr. Mark LEVITT, Chief Operating Officer, having his professional address at 12 East 49th Street, New York, NY 10017, USA as Class A Manager;

- Mr. Nick BUDDICOM, manager, having his address at 5 Wilton Road, London SW1A 1AN, United Kingdom as Class A Manager;

- Mr. Hugo FROMENT, manager, having his professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg as Class B Manager;

- Mr. Davy TOUSSAINT, manager, having his professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg as Class B Manager; and

- Mr. Francesco ABBRUZZESE, manager, having her professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg as Class B Manager;

3. The registered office of the company is established at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, declares that on request of the appearing party, the present deed is drawn up in English, followed by a French translation. On request of the appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Howald, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, she has signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treizième jour d'avril.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU

GIP II Palma Acquisition Partners L.P., société en commandite spéciale régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 187.119,

ici représentée par Cassandra CASPAR-ARNOULD, maître en droit, demeurant professionnellement à 2 rue Peternelchen, L-2370 Howald, en vertu d'une procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par le loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi Luxembourgeoise») et par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. La dénomination de la société est «GIP II Palma Holding S.à.r.l.».

Art. 3.

3.1 Le siège de la société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration de la société.

3.2 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

3.3 Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4.

4.1 La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

4.2 La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

4.3 la société peut emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le gérant unique ou le conseil de gérance (le cas échéant) estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

4.4 La société peut également conclure toute garantie ou contrat de garanties ou de sûretés et fournir une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de toute somme d'argent par toute personne envers laquelle la société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne (une "Entité Holding") qui est à cet instant membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect ainsi que toute personne qui est associée à la société dans certaines activités ou partenariat, que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des propriétés ou des actifs (présents ou futurs) de la société ou par tout autre moyen, étant entendu que la société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité considérée comme activité réglementée du secteur financier; pour les besoins de cette clause, une "garantie" comprend toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette.

4.5 D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts**Art. 6.**

6.1 Le capital social de la société est de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune divisées en (i) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie A (Les "Parts Sociales de Catégorie A"); (ii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie B (Les "Parts Sociales de Catégorie B"); (iii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie C (Les "Parts Sociales de Catégorie C"); (iv) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie D (Les "Parts Sociales de Catégorie D"); (v) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie E (Les "Parts Sociales de Catégorie E"); (vi) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie F (Les "Parts Sociales de Catégorie F"); (vii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie G (Les "Parts Sociales de Catégorie G"); (viii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie H (Les "Parts Sociales de Catégorie H"); (ix) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I") et (x) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie J (Les "Parts Sociales de Catégorie J", toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les "Parts Sociales"); chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) et ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

6.2 La société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts. Les sommes figurant au

crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, pour verser un dividende à son ou ses Associés ou affecter des sommes d'argent à la réserve légale.

6.3 La société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

6.4 Le capital social de la société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

6.5 Le capital social de la société pourra être réduit par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales (à l'exception des Parts Sociales de Catégorie A). En cas de rachats et d'annulations de Catégorie de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie J).

6.6 La société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions requises par la loi et dans l'ordre de priorité suivant: (i) aucune des Parts Sociales de Catégorie B ne pourra être rachetée si la société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie C, (ii) aucune des Parts Sociales de Catégorie C ne pourra être rachetée si la société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie D, (iii) aucune des Parts Sociales de Catégorie D ne pourra être rachetée si la société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie E (iv) aucune des Parts Sociales de Catégorie E ne pourra être rachetée si la société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie F, (v) aucune des Parts Sociales de Catégorie F ne pourra être rachetée si la société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie G, (vi) aucune des Parts Sociales de Catégorie G ne pourra être rachetée si la société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie H, (vii) aucune des Parts Sociales de Catégorie H ne pourra être rachetée si la société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie I, (viii) aucune des Parts Sociales de Catégorie I ne pourra être rachetée si la société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie J.

6.7 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une des Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'article 6.5), une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à son détenteur au pro rata de leurs détention dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que définie ci-après) pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.

6.7.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation applicable à la Catégorie de Parts Sociales à racheter et à annuler par le nombre de Parts Sociales émises dans cette Catégorie de Parts Sociales.

6.7.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C et B sera le Montant Disponible intégral de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

6.7.3 A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la société.

6.8 La société aura un capital social autorisé de cent millions d'Euros (100.000.000,- EUR) représenté par cent millions (100.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune.

6.8.1 Le conseil de gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

6.8.2 Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte de la constitution.

6.8.3 La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

6.8.4 Le conseil de gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le conseil de gérance de la société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

6.8.5 Lorsque le conseil de gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater

cette modification et la gérance de la société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7.

7.1 Chaque part sociale donne droit à une voix.

7.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

7.3 Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi Luxembourgeoise.

7.4 Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

7.5 Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

7.6 La société peut, toutefois, lorsque le conseil de gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les Statuts, racheter ses propres parts.

7.7 À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le conseil de gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Titre III. - Administration

Art. 9.

9.1 La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, dont la majorité d'entre eux réside au Luxembourg.

9.2 En cas de nomination d'un seul gérant, il doit résider professionnellement au Luxembourg. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, composé de deux ou plusieurs gérants dont: (A) un ou plusieurs gérant de catégorie A (chacun un «Gérant de Catégorie A») et (B) un ou plusieurs gérants de catégorie B (chacun un «Gérant de Catégorie B»), avec une majorité de gérants résidant professionnellement au Luxembourg.

9.3 En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents Statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans les présents Statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

9.4 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

9.5 Le conseil de gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

9.6 Les réunions du conseil de gérance devront être tenues au Grand-Duché de Luxembourg. Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du conseil de gérance peut désigner un autre gérant comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

9.7 Tout gérant qui participe à une réunion du conseil de gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres gérants présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les gérants qui participent à une réunion du conseil de gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

9.8 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses Gérants. Le conseil de gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions durant le conseil de gérance sans devoir se conformer aux exigences et formalités si tous les gérants ont renoncé aux exigences ou aux formalités, que ce soit par écrit ou, durant le conseil de gérance, en personne ou via un représentant autorisé.

9.9 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir que si au moins un Gérant de Catégorie A et au moins un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

9.10 Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des gérants présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

9.11 Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les gérants qui ont participé à la réunion et qui ont pris part à la délibération.

9.12 Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

9.13 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Art. 10.

10.1 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

10.2 Le conseil de gérance a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les Statuts à l'assemblée générale.

10.3 Le conseil de gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le conseil de gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

10.4 En cas de vacance d'une place au conseil de gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

10.5 Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement qui peuvent être nommés en sus ou en remplacement des premiers gestionnaires nommés lors de la constitution, seront déterminés au moment de leur nomination.

Art. 11.

11.1 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination des administrateurs délégués.

11.2 Le conseil de gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le conseil de gérance.

11.3 Tout gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

Art. 12. La société est engagée par la signature de son gérant unique, en cas de gérant unique, ou par les signatures conjointes d'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B en cas de pluralité de gérants.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 14.

14.1 L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi Luxembourgeoise.

14.2 Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

14.3 S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

14.4 Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16.

16.1 Chaque année au 31 décembre, le conseil de gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes des gérants envers la société.

16.2 En même temps, le conseil de gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 17. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

Art. 18.

18.1 Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

18.2 Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

18.3 A l'issue de l'affectation au fonds de réserve, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions dans le respect des droits spécifiques attachés à chaque catégorie de parts sociales.

18.4 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

18.5 Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi Luxembourgeoise ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

18.6 Si, au titre d'un exercice, la société décide de distribuer des dividendes, prélever une somme sur le bénéfice net ou les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve, la somme affectée à ce titre sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour-cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I; et ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J sont habilités à recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

Le solde du Montant Disponible sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (i.e en premier les Parts Sociales de Catégorie J, puis si aucune Part Sociale de Catégorie J existe, les Parts Sociales de Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de Parts Sociales de Catégorie B existantes).

Art. 19.

19.1 La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 14. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

19.2 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité et en vue de parvenir sur une base globale au même

résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes tel que mentionné à l'article 18.6.

Art. 20.

20.1 En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi Luxembourgeoise.

20.1 Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tous les points non réglés par les présents Statuts, ces points sont régies par les dispositions légales en vigueur et notamment la Loi Luxembourgeoise.

Art. 22. Définitions.

Montant Disponible: signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure où l'associé aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'article 18 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales devant être rachetées/annulées mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans pour éviter tout doute tout calcul en double) tel que:

$MD = (PN + P + RC) - (P + RL)$ Pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = perte (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires: signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.

Date Comptable Intérimaire: signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales pertinente.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante déclare souscrire le capital comme suit:

les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique GIP II Palma Acquisition Partners L.P., prénommée et ont été entièrement libérées par un versement en espèce d'une somme totale de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions l'associé unique

La comparante, représentée de la manière indiquée ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit, adopte par la présente les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à cinq (5).

2. Sont appelés aux fonctions de gérants pour une durée illimitée:

- Monsieur Mark LEVITT, Chief Operating Officer, ayant son adresse professionnelle au 12 East 49th Street, New York, NY 10017, USA, en qualité de gérant de catégorie A;

- Monsieur Nick BUDDICOM, gérant, ayant son adresse à 5 Wilton Road, Londres SW1A 1AN, Royaume-Uni en qualité de gérant de catégorie A;

- Monsieur Hugo FROMENT, gérant, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en qualité de gérant de catégorie B;

- Monsieur Davy TOUSSAINT, gérant, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en qualité de gérant de catégorie B.

- Monsieur Francesco ABBRUZZESE, gérant, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en qualité de gérant de catégorie B.

3. Le siège social de la société est sis au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte de société a été établi en anglais, suivie d'une version française. À la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. CASPAR-ARNOULD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 14 avril 2015. 2LAC/2015/8079. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Référence de publication: 2015057412/713.

(150065975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Globe Express Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.050,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.305.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises en date du 1^{er} avril 2015

L'associé unique de la Société décide de mettre fin au mandat de la société MAYFAIR TRUST S.à r.l. en qualité de commissaire aux comptes de la Société avec effet en date des présentes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057413/12.

(150064904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

Go Ahead SA, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8826 Perlé, 1, rue de Holtz.

R.C.S. Luxembourg B 149.908.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

S'est réunie le 08 janvier 2013

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de la résolution suivante:

- Nomination de la Société Global Perspectives sari, B147.354, demeurant au 27 Huewelerstrooss L-8521 Beckerich, au poste de commissaire au compte pour une durée indéterminée.

Fait en tête des présentes.

Signature.

Référence de publication: 2015057414/13.

(150065132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

ACL-Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 54, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 10.997.

Nous certifions par la présente que le Conseil d'administration d'ACL-Services s.a., lors de sa séance du 20 mai 2014, a nommé Monsieur Jean-Claude Juchem, 1, rue Gaessel, L-8356 Garnich comme nouvel administrateur-délégué de la société pour une période de six ans. Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Lors de la même séance, le Conseil d'administration d'ACL-Services s.a. a nommé comme commissaire aux comptes pour les comptes annuels de l'année 2014, la société BDO Audit s.a., 2, avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg.

Bertrange, le 21 mai 2014.

Yves Wagner

Président

Référence de publication: 2015057813/16.

(150067234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

ACL-Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 54, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 10.997.

Nous certifions par la présente que le Conseil d'administration d'ACL-Services s.a., lors de sa séance du 20 mai 2014, a nommé Monsieur Jean-Claude Juchem, 1, rue Gaessel, L-8356 Garnich comme nouvel administrateur de la société pour une période de six ans. Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Bertrange, le 21 mai 2014.

Yves Wagner

Président

Référence de publication: 2015057814/13.

(150067234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

ACP Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 82.858.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 25 mars 2015

Résolution:

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de transférer le siège social au 44 avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 20 mars 2015.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015057815/14.

(150066434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Atdomco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 177.232.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de la société Atdomco Sàrl tenue en date du 13 avril 2015 que:

Les associés ont décidé de nommer, pour une durée illimitée, un gérant supplémentaire, à savoir:

- La société ADT Services, une "Société à Responsabilité Limitée" de droit Luxembourgeois, enregistrée au registre du commerce et des sociétés (RCS Luxembourg) sous le numéro B 194890, avec comme siège social le 2, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, qui sera valablement représenté par Monsieur Dominique AUDIA, expert-comptable, née le 16 mars 1965 à Metz (France), demeurant professionnellement à 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Jacek Wolak

Director

Référence de publication: 2015057806/18.

(150066928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Aurora Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 174.654.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 16 avril 2015, renomme pour une durée indéterminée:

- Mrs Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions de gérant de catégorie B,

- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux fonctions de gérant de catégorie B,

- Mr Mark COMISKEY, Fröbelstrasse, 35, CH-8032 Zürich, Suisse, aux fonctions de gérant de catégorie A.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Pour AURORA HOLDINGS S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015057807/18.

(150066437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**Altice Media Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Altice Media Group Luxembourg S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 196.003.

L'an deux mille quinze, le seize avril.

Par-devant nous Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

La société ALTICE IV S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.272 dûment représentée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch sur Alzette, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (le «Mandataire»).

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

ALTICE IV S.A., précitée, représentée comme décrit ci-dessus, prie le notaire soussigné d'acter qu'elle est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société ALTICE MEDIA GROUP LUXEMBOURG S.à r.l. ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.003, (ci-après la «Société»), constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 avril 2015, lequel acte est en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en «Altice Media Group S.à r.l.».

Deuxième résolution

Dans le prolongement de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de procéder à la modification de l'article 2 des statuts de la Société (les «Statuts»), en langue française et anglaise, afin de lui donner le contenu suivant:

“ **Art. 2. Name.** The Company shall bear the name “Altice Media Group S.à r.l.”.”

Et en langue française:

« **Art. 2. Dénomination.** La société sera dénommée «Altice Media Group S.à r.l.»»

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du Mandataire, les Statuts contenus dans le présent acte sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte est fait et passé à Esch sur Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au Mandataire du comparant, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: AFONSO-DA CHAO CONDE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17/04/2015. Relation: EAC/2015/8726. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20/04/2015.

Référence de publication: 2015057796/46.

(150066793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Ambitious S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, 1, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 196.182.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le deux avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. Monsieur Alessandro Zambotti, employé, né le 5 mai 1982 à Varese (Italie), demeurant au 11, rue de Beggen, L-1221 Luxembourg,

2. Monsieur Luca Colombo, cuisinier, né le 18 octobre 1983 à Varese (Italie), demeurant au 11, rue de Beggen, L-1221 Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une activité de restauration avec débit et vente de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que l'importation et l'exportation et la vente de matières premières alimentaires et tous autres produits de la branche se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "Ambitious S.à r.l.".

Art. 5. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec le consentement de tous les co-associés. Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 12. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les émoluments.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quinze.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales représentatives du capital social sont souscrites par

Alessandro Zambotti, prénommé	50 parts sociales
Luca Colombo, prénommé	<u>50 parts sociales</u>
Total	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèce de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) est dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.200.

Décision des associés

Les associés représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Luca Colombo, cuisinier, né le 18 octobre 1983 à Varese (Italie), demeurant au 11, rue de Beggen, L-1221 Luxembourg, comme gérant technique.

Monsieur Alessandro Zambotti, employé, né le 5 mai 1982 à Varese (Italie), demeurant au 11, rue de Beggen, L-1221 Luxembourg, comme gérant administratif.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

2. L'adresse de la société est fixée à L-4002 Esch-sur-Alzette, 1, rue du Commerce.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. ZAMBOTTI, L. COLOMBO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 3 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10577. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015057797/86.

(150066454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Amicale du Personnel de l'Administration Gouvernementale, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg F 6.014.

—
DISSOLUTION

Extraits du compte rendu de l'Assemblée Générale et Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mars 2015 dans la petite salle du Restaurant Scheiss à Luxembourg

Y assistaient 35 membres et 11 conjoint(e)s/partenaires.

Etant donné que sur 116 membres inscrits, il n'y en a que 35 présents, l'assemblée générale est suivie d'une assemblée générale extraordinaire, où les membres présents décident à l'unanimité de dissoudre l'association et d'affecter le solde des fonds (déduction faite des frais encore engagés), à parts égales à plusieurs associations reconnues d'utilité publique:

- ALAN, assoc. d'aide aux personnes atteintes de maladies rares
- Comité National de Défense Sociale qui prend en charge des personnes marginales
- Fondation Docteur Elvire Engel, active au Bukina Faso
- Médecins Sans Frontières

- Rééducation Précoce-Hellef fir de Puppelchen, qui prend en charge des enfants de 0-4 ans en situation de handicap
- TSARA FO, association active en faveur de la population défavorisée à Madagascar

Marianne Kirch-Schmit.

Référence de publication: 2015057799/21.

(150066633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Amigo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 173.406.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil de Gérance tenue au siège social en date du 13 avril 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10, rue Antoine Jans à Luxembourg L-1820.

En outre, il est à noter que Monsieur Vincent Willems et Madame Laurence Bardelli sont désormais domiciliés au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015057800/14.

(150066186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Amura Capital Turquoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.135.

—
Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 20 avril 2015

1. Monsieur Marc Vilallonga Puy a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. Le nombre des gérants a été diminué de sept (7) à six (6).

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Amura Capital Turquoise S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015057801/14.

(150066727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

A-XYZ concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 98.489.

Il est mis fin à la convention de dépositaire d'actions au porteur signée le 2 mars 2015 chargeant AFC Benelux Sàrl, expert-comptables, établie et ayant son siège social au 1, rue de Steinfort, L-8371 Hobscheid, R.C.S. Luxembourg B 60.162, de maintenir le registre des actions au porteur de la société suite à la réinscription dans le registre des actionnaires nominatifs des certificat d'actions au porteur de la société émis en date du 22 décembre 1993.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015057787/12.

(150066624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Abbot-Turbo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 226.334.078,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 157.117.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2015:

- Est nommé gérant de classe B de la société pour une période indéterminée Mons. Kailash Ramassur, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mme. Anja Wunsch, avec effet au 17 avril 2015.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015057788/15.

(150066538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Ace Computer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 162.083.

—
Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2014

Les associés,

- Monsieur Cédric CAVICCHIA, né le 06 septembre 1982 à Liège (Belgique), demeurant à B-4460 Grâce Hollogne, 203, Rue Méant, 20 parts sociales

- Monsieur Stéphane CHARDON, né à Chenée (B) le 10 mars 1975, demeurant à B-4120 Neupré, 16, rue Brassine, 20 parts sociales

- Monsieur Lorenzo BENEDETTI, né à Pavullo-Nel-Frignano (I) le 9 septembre 1957, demeurant B-6032 Charleroi, 30, rue de Marcinelle, 20 parts sociales

- Madame Marie-Françoise DUPUIS, né à Etterbeek (B) le 30 décembre 1962, demeurant à B-1440 Braine le Château, 87, rue Idès Vanshepdael, 20 parts sociales

- Monsieur Arnaud HOFMAN, né à Braine l'Alleud (B) le 1^{er} juin 1981, demeurant à B-1150 Woluwe-St-Pierre, 115/40, avenue des Eperviers, 20 parts sociales

- Madame Sophie RASE, née le 27 juin 1986 à Woluwé-Saint-Lambert (Belgique), demeurant à B-1401 Baulers, 66/3, Rue Lossignol, 20 parts sociales

représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Monsieur Stéphane CHARDON, préqualifié, vend 3 parts sociales à Monsieur Cédric CAVICCHIA, Lorenzo BENEDETTI, Arnaud HOFMAN, Sophie RASE et à Marie-Françoise DUPUIS qu'il détient dans la société Ace Computer S.à r.l.

2) Après ces résolutions, le capital social de la société est désormais réparti comme suit:

Cédric CAVICCHIA	23 parts sociales
Stéphane CHARDON	25 parts sociales
Lorenzo BENEDETTI	23 parts sociales
Marie-Françoise DUPUIS	23 parts sociales
Arnaud HOFMAN	23 parts sociales
Sophie RASE	<u>23 parts sociales</u>
Total	140 parts sociales

Signature.

Référence de publication: 2015057789/35.

(150066169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Aircraft Solutions Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 60.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 143.076.

—
EXTRAIT

Suite au transfert du siège social de la Société en date du 20 février 2015, le gérant de la Société, Mr Hervé Marsot, demeure désormais professionnellement au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015057790/15.

(150066145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Alandsbanken Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.290.

—
Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SICAV en date du 15 avril 2015

L'Assemblée Générale Ordinaire décide

- de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg S.à r.l., 39 avenue John F. Kennedy, 1855 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la SICAV, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016

- de renouveler le mandat de

* Monsieur Tom PETTERSSON

* Monsieur Johan KARLSSON

* Monsieur Magnus HOLM

comme administrateurs de la SICAV jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057791/17.

(150067124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Alpha Holdings Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 173.379.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil de Gérance tenue au siège social en date du 13 avril 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10 rue Antoine Jans à Luxembourg L-1820.

En outre, il est à noter que Monsieur Vincent Willems et Madame Laurence Bardelli sont désormais domiciliés au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015057795/14.

(150066321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Apollo Redos Development Fund (EU) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.193.

—
Par résolutions signées en date du 9 avril 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de John Hopkins, avec adresse professionnelle au 10, New Burlington Street, W1S 3BE Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Nomination de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

3. Acceptation de la démission de Priscille Fourneaux, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 28 février 2015;

4. Acceptation de la démission d'Ian Gear, avec adresse professionnelle au 1, Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Royaume-Uni de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Référence de publication: 2015057802/19.

(150066262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Arle Luxco S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 53.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 178.686.

Suite aux résolutions des associés de la Société, veuillez prendre note des changements suivants:

1. Démission de EQ Audit S. à r.l. de la fonction de commissaire aux comptes, avec effet en date du 24 février 2015.
2. Nomination de KPMG Luxembourg, avec siège social 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises agréés avec effet au 24 février 2015 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacob Mudde
Administrateur A

Référence de publication: 2015057803/15.

(150066432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Alessia, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre Dame.
R.C.S. Luxembourg B 137.597.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 14 avril 2015

Nominations statutaires

L'Assemblée constate l'échéance des mandats des administrateurs et procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire:

- M. Carlo Alberto MONTAGNA, Président
(19, Rue de Bitburg, L-1273 Luxembourg)
- M. Alberto CAVADINI, Administrateur
(24, Rue Beaumont, L-1219 Luxembourg)
- M. Giuseppe DISTEFANO, Administrateur
(15, Rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg)
- M. Fabio GNECCO, Administrateur
(7, Via Lucchini, CH-6906 Lugano)

L'Assemblée constate l'échéance du mandat du Réviseur d'entreprises et procède à la nomination du Réviseur d'entreprises Deloitte Audit pour l'exercice 2015.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2015057830/24.

(150066645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Algo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 59.083.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 07 avril 2015 que:

- Madame Joëlle Mamane a démissionné de sa fonction d'administrateur
- A été coopté aux fonctions d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

* M. Albert BECHET, administrateur de sociétés, ne le 21/10/1961 Ixelles et demeurant au 8, avenue Albert BECHET, B-1050 Bruxelles

Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2015.

Il résulte du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 08 avril 2015 que:

- A été nommé aux fonctions d'administrateur-délégué pour une durée indéterminée:

* M. Albert BECHET, administrateur de sociétés, ne le 21/10/1961 Ixelles et demeurant au 8, avenue Albert BECHET, B-1050 Bruxelles

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015057831/20.

(150067016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Ajuno Ltd, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 20, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 183.148.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 26 Août 2014 à 16h00.

Résolutions

IV- L'assemblée prend connaissance de la démission du conseil d'administration reçue en date du 18 février 2014 de Mme Donatella Lecci;

V- Étant donné qu'aucun candidat approprié a été présenté aux actionnaires à ce jour, l'assemblée décide de confirmer M. Michel Bourkel et M. Bernard Klein comme membres du conseil d'administration, qui acceptent. Dès qu'un candidat approprié sera présenté aux actionnaires, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée pour sa nomination.

M. Bourkel et M. Klein seront en charge jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Référence de publication: 2015057827/15.

(150066872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Afcard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 36, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 170.442.

EXTRAIT

Le conseil d'administration, dans ses résolutions du 20 avril 2015, a nommé en qualité de dépositaire des actions au porteur de la Société:

- RSM FHG & Associés, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B85099.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Pour AFCARD S.A

Société anonyme

Référence de publication: 2015057821/15.

(150067160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Agence Immobilière Mara Max S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, 151, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 97.836.

Selon l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 8 avril 2015,

Madame Martine HOFFMANN, née le 1.06.1971, demeurant au 7, rue de la Résistance L-4996 SCHOUWEILER a cédé cinquante (50) parts sociales à Monsieur Fernand HERTERT, né le 16.06.1964, demeurant au 4, rue de Bastogne B-6700 ARLON.

Par suite de la prédite cession, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

Monsieur Fernand HERTERT	100 parts sociales
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts sociales

Le siège social de la société est transféré du 151, avenue de Luxembourg L-4940 BASCHARAGE au 119, avenue de Luxembourg L-4940 BASCHARAGE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Référence de publication: 2015057822/17.

(150067036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Ais Concept SC, Société Civile.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glessener.

R.C.S. Luxembourg E 5.619.

STATUTS

L'an deux mil quinze, le 17^{ème} jour du mois de Mars

Ont comparu:

1. Sergio Domingues, Gérant, né le 12 octobre 1974 à Castro Laboreiro (Portugal) et résidant au 9 bis rue du marais F-62910 Moulle; et

2. Anabela Alves Novo, épouse Domingues, Assistante de Vie Scolaire, née le 20 octobre 1980 à Castro Laboreiro (Portugal) et résidant au 9 bis rue du marais F-62910 Moulle;

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile qu'ils ont convenu de constituer entre eux:

Titre 1^{er}. Forme, Objet, Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants une société civile régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et les dispositions applicables du Code Civil.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, l'utilisation, la gestion et la cession de biens mobiliers à des fins non commerciales. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. Elle pourra en outre faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 3. La dénomination de la société est «AIS CONCEPT SC».

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg Ville.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Titre 2. Capital social, Attribution des parts sociales, Cession des parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à cent euros (EUR 100,-) et est représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

Art. 7. Ces parts ont été souscrites comme suit par les comparants:

- 50 parts sociales souscrites par Sergio Domingues; et
- 50 parts sociales souscrites par Anabela Alves Novo.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent euros (EUR 100.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être transmises entre vifs à des tiers ou non-associés, qu'avec l'agrément de tous les associés, ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant paiement de leur valeur.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés restants. Toutefois, aucun agrément n'est requis en cas de transmission pour cause de mort à des descendants en ligne directe ou au conjoint survivant.

Dans tous les cas où la cession n'est pas libre, les associés restants auront un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente (30) jours de la notification du projet de cession ou de l'événement donnant lieu à la transmission des parts.

En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le Président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Titre 3. Année sociale

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, sauf le premier exercice qui commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Titre 4. Administration

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) et révocable(s) à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le ou les gérants sont investis de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances en nom et pour compte de la société.

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle du gérant en cas de gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un des gérants.

Titre 5. Associés

Art. 12. Les associés décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 13. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862 et 1864 du Code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu le premier vendredi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures afin de délibérer du bilan et du résultat de l'année écoulée. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Titre 6. Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par un mandataire nommé par les associés.

Titre 7. Dispositions générales

Art. 17. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil ainsi que les dispositions de la Loi trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Désignation

Et aussitôt, les associés se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à 1
2. Est nommé gérant M. Sergio Domingues.
3. La durée de leurs/ses fonction(s) est illimitée.
4. Le siège social est fixé à 20 rue Glesener, L-1630 Luxembourg

Signatures.

Référence de publication: 2015057823/87.

(150066701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

AJR Participations II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.450.

- Monsieur Rodrigo de FREITAS-BRANCO, Administrateur, réside désormais au 59 rue du Verger à L-2665 Luxembourg

Luxembourg, le 20/04/2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015057824/11.

(150066765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Athalia VI Infra B, Société Civile.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg E 5.617.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of April.

There appeared:

1. ASF VI GP Limited, a company incorporated in Jersey whose registered office is at 4th Floor, Northern Suite, Channel House, Green Street, St Helier, Jersey JE3 4UH, Channel Islands and registered under number 114337,
represented by Jennifer Ferrand, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 14 April 2015.

2. Mr Vladimir Colas, born in Paris (France) on 18 February 1980, having his professional address at 1370 avenue of the Americas, NY 10019 New York, USA,
represented by Jennifer Ferrand, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 14 April 2015.

The aforementioned proxies, signed "ne varietur" by the appearing person, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has drawn up the following Statutes of a société civile under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg:

Chapter I. Definitions and interpretation

Art. 1. As used herein, the following terms have the following meanings respectively.

“ASF VI GP Limited” means a company incorporated in Jersey whose registered office is at 4th Floor, Northern Suite, Channel House, Green Street, St Helier, Jersey JE3 4UH, Channel Islands and registered under number 114337;

“Company” means ATHALIA VI INFRA B, a société civile governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The Company is a limited partner of the Partnership;

“Interests” means the interests held by the Company in the Partnership and entitling it to certain distributions in accordance with the Partnership Agreement;

“Partnership” means ASF VI Infrastructure B L.P., a limited partnership established under the laws of Scotland with registration number SL 14970, having its principal place of business at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, and having as its general partner, ASF VI GP Limited, or such other general partner appointed from time to time;

“Partnership Agreement” means the partnership agreement in relation to the Partnership, as amended, supplemented or restated from time to time;

“Partnership Distributions” means any and all of the distributions received or to be received by the Company from the Partnership in accordance with the Partnership Agreement;

“Relevant Distribution” means that portion of a distribution of Partnership Distributions made by the Partnership the Company (as established in accordance with the Partnership Agreement), and subsequently paid to the Shareholder as Dividend or held on account for the Shareholder by the Company in accordance with the Vesting Agreements and these Statutes, which is the subject of a giveback and claw-back pursuant to the Partnership Agreement;

“Shareholding” means the number of Shares held by a relevant shareholder;

“Shares” means the shares of nominal value of USD 1.- each in the Company;

“Statutes” means the present articles of association of the Company;

“Vesting Agreements” means any contractual agreements as from time to time in effect entered into by and between the Company and shareholders of the Company governing certain rights and obligations of the relevant shareholders with respect to their Shareholding.

Art. 2. References to articles are to articles of these Statutes, unless indicated otherwise.

Art. 3. The headings to the articles of these Statutes are for convenience only and shall not affect its construction or interpretation.

Art. 4. References to statutes and regulations are to such statutes and regulations as are from time to time modified, re-enacted or consolidated.

Art. 5. References to one gender include all genders and references to the singular include the plural and vice versa.

Art. 6. All capitalised terms used in the Statutes and not otherwise defined herein shall have the meanings given to such terms in the Partnership Agreement.

Chapter II. Form, Name, Registered office, Duration

Art. 7. There is hereby established a société civile governed by articles 1832 and following of the Civil Code, as supplemented by the relevant provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies and any subsequent laws applicable to a société civile (the “Laws”).

Art. 8. The object of the Company is the subscription, acquisition, holding, management and/or disposal of interests in the Partnership, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form to the Partnership. The Company may also borrow and grant guarantees or security in any kind or form in this respect but only to the extent that the amount borrowed, guaranteed and/or secured by the Company is used only for the purposes of (i) acquiring and/or subscribing Interests in / providing loans to the Partnership and (ii) carrying out its activities as above mentioned.

Art. 9. The Company will exist under the name of “ATHALIA VI INFRA B”.

Art. 10. The registered office is in Luxembourg. It may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the general meeting of shareholders resolving at the majority requirement set forth at article 24 of the present Statutes.

Art. 11. The Company is formed for a limited duration of 50 years. The dissolution may be decided by a general meeting of shareholders resolving at the majority requirement set forth at article 24 of the present Statutes.

Chapter III. Capital, Shares

Art. 12. Share capital. The issued capital of the Company is set at eleven United States dollars (USD 11.-) divided into eleven (11) Shares having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each.

Any increase of the issued capital of the Company is of the competence of the general meeting of shareholders, which shall resolve at the majority requirement set forth in article 24 of the present Statutes.

The reduction of the issued capital (other than following a redemption or a repurchase of Shares by the Company from a shareholder) is of the sole competence of the general meeting of shareholders which shall resolve at the majority requirement set forth at article 24 of the present Statutes, provided however that the Manager(s) are entitled to record in appropriate form (as well as file and/or publish) any reductions of the issued capital of the Company which result from a redemption or repurchase of Shares by the Company from its shareholders pursuant to the present Statutes.

Art. 13. Any transfer of Shares is subject to the provisions of Chapter VI of the present Statutes.

Art. 14. The death, incapacity, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter IV. Managers

Art. 15. Managers. The Company shall be managed by one or several Manager(s) (the “Manager(s)”), who will be elected by the shareholders resolving at the majority set forth at article 24 of the present Statutes and may be removed with or without cause, with the consent of ASF VI GP Limited. Any successor will be appointed by a decision of the shareholders resolving at the majority set forth at article 24 of the present Statutes from a list of candidates presented by ASF VI GP Limited.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least forty-eight (48) hours written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be given by any Manager, acting individually. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by all the Manager(s) present at the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes may be signed by any one (1) Manager acting individually.

Art. 16. Powers of the Managers. The Manager(s) are vested with the broadest powers to manage the Company and to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. In this context, the Manager(s) shall comply with the provisions of the Partnership Agreement to the extent it is in the best corporate interest of the Company.

Notwithstanding the above, the Manager(s) shall not take any decision related to the following matters unless each of such decision has been approved by the general meeting of shareholders resolving at the majority requirement set forth at article 24 of the present Statutes:

- (a) Sell, transfer, assign or otherwise dispose all or part of the Interest held by the Company in the Partnership; and
- (b) Exercise its voting rights (or decide not to exercise them) in the Partnership in relation to decisions negatively affecting the rights of the Company.

Art. 17. Representation of the Company. The Company will be bound by the joint signatures of any two (2) Manager (s).

The Company will further be bound by the sole signature of any Manager to whom special power has been delegated by the Board of Managers, but only within the limits of such special power.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 18. The financial year begins on 1st January and ends on 31st December of each year. The Manager(s) shall each year draw up the accounts of the Company and prepare the balance sheet and the profit and loss account. The annual accounts and the profit and loss accounts are submitted to the shareholders for approval who will determine how the net profits will be disposed of following the Manager(s) proposition. In case of distribution of net profits, the net profits will be distributed amongst shareholders proportionally to their participation in the Company.

Art. 19. The Manager(s) may pay out an advance payment on dividends on the basis of interim accounts drawn up by the Manager(s), which evidence that sufficient funds are available for distribution.

Chapter VI. Transfer provisions

Art. 20. Other than as permitted in these Statutes and in any Vesting Agreement, a shareholder may not sell, transfer, assign, exchange, pledge, create a security interest in, encumber or otherwise dispose of in whole or in part, directly or indirectly, any legal or equitable right to any of his Shares (or any interest therein) without the prior written consent of the Manager(s).

Art. 21. In addition, without prejudice to article 20 of the Statutes, a shareholder may under certain conditions be compelled to have his/her Shares (i) redeemed or repurchased by the Company, or, (ii) as the case may be, transferred pursuant to the terms of any Vesting Agreement.

Art. 22. No sale, re-assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance, security interest, or other disposition by a shareholder of any legal or equitable right to any of its/his Shares whether voluntary or involuntary, shall be valid or effective (and accordingly shall not be recognised by the Company for any purpose) unless the conditions of transfer referred to in articles 20 or 21 have been satisfied.

Chapter VII. Shareholders

Art. 23. Losses shall be borne by the shareholders pro rata to their participation in the issued capital of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders shall meet as often as the interests of the Company require, upon issuance of a convening notice in writing by the Manager(s) at least five (5) calendar days' before the shareholders meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Manager(s) shall convene a general meeting of shareholders upon request of ASF VI GP Limited. Convening notices shall state the agenda of the meeting.

Each shareholder may participate to collective decisions irrespective of the number of shares held.

Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares he holds or represents.

All shareholders may be represented by another shareholder or by a third party approved by the Manager(s) at general meetings.

A general meeting may validly resolve on all the items of the agenda and resolutions shall, subject to the provisions of the present Statutes, be adopted at a majority of votes representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital of the Company.

All powers not expressly reserved by the Statutes or by the Laws to the Manager(s) shall be within the competence of the general meeting of shareholders such as any amendment to the Statutes.

Chapter VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 25. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by the Manager(s), unless the general meeting of shareholders resolved otherwise.

If upon the liquidation, net liquidation proceeds become available, such net liquidation proceeds shall be distributed among shareholders pro rata to their participation in the capital of the Company.

Chapter IX. Applicable law

Art. 26. Any dispute arising during the life of the Company or during its liquidation, whether between the shareholders, the Manager(s), the liquidator and/or the Company, or between shareholders, regarding the business or the interpretation or execution of statutory clauses shall be submitted to the courts of Luxembourg.

Subscription and Payment

The Statutes of the Company having thus been recorded, the Company's shares have been subscribed and one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid-in
ASF VI GP Limited	USD 1.-	1	USD 1.-
Vladimir Colas	USD 10.-	10	USD 10.-
Total:	USD 11,-	11	USD 11.-

The amount of eleven United States dollars (USD 11.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the appearing parties.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2015.

Resolutions of the general meeting of shareholders

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of managers of the Company and further resolved to appoint the following for an unlimited period as managers of the Company:

Mr Frank Przygodda, director, born on 28 February 1968 in Bochum, Germany, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr Maximilien Dambax, director, born on 2 February 1981 in Tarbes, France, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

Ms Jennifer Ferrand, legal manager, born on 23 February 1981 in Thionville, France, having her professional address at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned, represented as above stated who know and speak English, stated that the present articles of incorporation have been worded in English followed by a French version; and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

In 3 copies.

Made in Luxembourg, on 16 April 2015.

ASF VI GP Limited / Mr Vladimir Colas

Represented by Jennifer Ferrand / Represented by Jennifer Ferrand

Attorney-in-fact / Attorney-in-fact

Sur la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quinze, le seizième jour d'avril.

1. ASF VI GP Limited, une société constituée à Jersey, ayant son siège social au 4th Floor, Northern Suite, Channel House, Green Street, St Helier, Jersey JE3 4UH, Iles Anglo- Normandes et immatriculée sous le numéro 114337,

représentée par Jennifer Ferrand, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 avril 2015;

2. Mr. Vladimir Colas, né à Paris (France) le 18 février 1980, ayant son adresse professionnelle au 1370 avenue of the Americas, NY 10019 New York, USA,

représentée par Jennifer Ferrand, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 avril 2015.

Les procurations susmentionnées, signées «ne varietur» par la personne comparante, resteront annexées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, agissant en leurs capacités mentionnées ci-dessus, ont établi les Statuts suivants d'une société civile en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg

Chapitre I^{er}. Définitions et interprétation

Art. 1^{er}. Tel qu'utilisés ici, les termes suivants ont respectivement les significations suivantes.

«ASF VI GP Limited» signifie une société constituée à Jersey, ayant son siège social au 4th Floor, Northern Suite, Channel House, Green Street, St Helier, Jersey JE3 4UH, Iles Anglo- Normandes et immatriculée sous le numéro 114337;

«Contrats d'Acquisition» signifie tous accords contractuels en vigueur de temps à autre conclus par et entre la Société et des associés individuels de la Société régissant certains droits et obligations des associés concernés à l'égard de leur Participation;

«Contrat de Partnership» signifie le contrat de partnership régissant le Partnership, tel qu'en vigueur de temps à autre;

«Distribution Applicable» signifie la part de distribution des Distributions du Partnership versée par le Partnership à la Société (effectuée en conformité avec le Contrat de Partnership), et subséquemment payée à un Associé en tant que dividende ou détenue dans un compte pour un Associé par la Société conformément aux Contrats d'Acquisition et à ces Statuts, qui est soumis à une restitution conformément au Contrat de Partnership;

«Distributions du Partnership» signifie toutes les distributions reçues ou à recevoir par la Société versées par le Partnership en vertu du Contrat de Partnership;

«Intérêts» signifie les intérêts détenus par la Société dans le Partnership et donnant droit à certaines distributions conformément au Contrat de Partnership;

«Participation» signifie le nombre de Parts Sociales détenues par un associé concerné;

«Partnership» signifie ASF VI Infrastructure B L.P., un partnership établi en vertu du droit écossais, immatriculé sous le numéro SL 14970, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg, EH3 9WJ et ayant pour associé commandité ASF VI GP Limited, ou tout autre associé commandité nommé de temps à autre;

«Parts Sociales» signifie les parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- chacune dans la Société;

«Société» signifie ATHALIA VI INFRA B, une société civile régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg. La Société est un associé commanditaire du Partnership;

«Statuts» signifie les présents statuts de la Société.

Art. 2. Les références aux articles sont aux articles de ces Statuts, sauf indication contraire.

Art. 3. Les titres des articles de ces Statuts sont seulement pour plus de commodité et ne doivent pas affecter leur structure et leur interprétation.

Art. 4. Les références aux lois et aux règlements sont à ces lois et règlements qui sont de temps à autre modifiés, remis en vigueur ou consolidés.

Art. 5. Les références à un genre incluent tous les genres et les références au singulier incluent le pluriel et vice-versa.

Art. 6. Tous les termes en majuscules utilisés dans les Statuts et non autrement définis dans les présents ont le sens qui leur est attribué dans le Contrat de Partnership.

Chapitre II. Forme, Nom, Siège social, Durée

Art. 7. Il est formé une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil tels que complétés par les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les lois subséquentes dans la mesure où elles s'appliquent aux sociétés civiles (les «Lois»).

Art. 8. La Société a pour objet la souscription, l'acquisition, la détention, la gestion et/ou la cession de participations dans le Partnership ainsi que l'administration, le développement et la gestion de telles participations.

La Société pourra accorder des prêts au Partnership. La Société pourra également emprunter et accorder des garanties ou des sûretés de quelque manière qu'il soit à cet égard mais seulement dans la mesure où le montant emprunté et/ou garanti par la Société est utilisé uniquement afin de (i) acquérir et/ou souscrire des Participations dans / fournir des prêts au Partnership et (ii) réaliser ses activités telles que mentionnées ci-dessus.

Art. 9. La Société existe sous le nom «ATHALIA VI INFRA B».

Art. 10. Le siège social est établi au Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés statuant à la majorité prévue à l'article 24 des présents Statuts.

Art. 11. La Société est constituée pour une durée déterminée de 50 ans. La dissolution pourra être décidée par une assemblée générale extraordinaire des associés statuant à la majorité prévue à l'article 24 des présents Statuts.

Chapitre III. Capital, Parts sociales

Art. 12. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à la somme de onze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 11,-) divisé en onze (11) Parts Sociales ayant une valeur nominale de un dollar des Etats- Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.

Toute augmentation du capital émis de la Société relève de la compétence de l'assemblée générale des associés, qui devra décider à la majorité requise énoncée à l'article 24 des présents Statuts.

La réduction du capital émis (autre que consécutive à un remboursement ou à un rachat de Parts Sociales de la Société d'un associé) est de la seule compétence de l'assemblée générale des associés qui devra décider à la majorité requise énoncée à l'article 24 des présents Statuts, à condition toutefois que le(s) Gérant(s) ait/aient le droit d'enregistrer dans la forme appropriée (ainsi que classer et/ou publier) toutes réductions du capital émis de la Société qui résultent d'un remboursement ou d'un rachat de Parts Sociales de la Société aux associés conformément aux présents Statuts.

Art. 13. Tout transfert de Parts Sociales est sujet aux dispositions du Chapitre VI des présents Statuts.

Art. 14. Le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre IV. Gérants

Art. 15. Gérants. La gestion de la Société est assurée par un ou plusieurs gérant(s) (le(s) «Gérant(s)») qui seront nommés par une décision des associés statuant à la majorité prévue à l'article 24 des présents Statuts et pourront être révoqués avec ou sans juste motif, avec l'accord d'ASF VI GP Limited. Le successeur sera nommé par une décision des associés statuant à la majorité prévue à l'article 24 des présents Statuts à partir d'une liste de candidats proposée par ASF VI GP Limited.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils devront former un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise quarante-huit (48) heures au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. La convocation pourra être donnée par tout Gérant, agissant individuellement. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les Gérants présents à l'assemblée. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux pourront être signés par un (1) Gérant agissant individuellement.

Art. 16. Pouvoirs des Gérants Le(s) Gérant(s) est/sont investi(s) des pouvoirs les plus étendus dans la gestion de la Société et pour l'accomplissement de tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Société. Dans ce contexte, le(s) Gérant(s) devra(ont) se conformer avec les dispositions du Contrat de Partnership dans la mesure où ils agissent dans le meilleur intérêt de la Société.

Nonobstant ce qui précède, le(s) Gérant(s) ne devra(ont) pas prendre de décision relative aux questions suivantes à moins qu'une telle décision ait été approuvée par l'assemblée générale des associés décidant à la majorité prévue à l'article 24 des présents Statuts:

(a) vendre, transférer, attribuer ou autrement disposer de tout ou partie de la Participation détenue par la Société dans le Partnership; et

(b) exercer ses droits de vote (ou décider de ne pas les exercer) dans le Partnership par rapport aux décisions affectant négativement les droits de la Société.

Art. 17. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) Gérants.

La Société sera également engagée par la signature individuelle de tout Gérant à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Le(s) Gérant(s) est/ sont chargé(s) d'arrêter les comptes de la Société et d'établir chaque année un bilan et un compte de résultats. Le bilan annuel et le compte de résultats sont soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices selon la

proposition des Gérants. En cas de distribution de bénéfices nets, les bénéfices nets sont répartis entre les associés au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Art. 19. Le(s) Gérant(s) peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable intérimaire préparé par le(s) Gérant(s), duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution.

Chapitre VI. Dispositions relatives au transfert

Art. 20. Autrement que tel que permis par ces Statuts et dans tout Contrat d'Acquisition, un associé ne peut pas vendre, transférer, affecter, échanger, mettre en gage, créer une sûreté, grever ou autrement aliéner, en totalité ou en partie, directement ou indirectement, tout droit juridique ou de capital de chacune de ses Parts Sociales (ou tout intérêt y afférent) sans le consentement écrit préalable du/des Gérant(s).

Art. 21. En outre, sans préjudice de l'article 20 des Statuts, un associé peut être, sous certaines conditions, obligé d'avoir ses Parts Sociales (i) rachetées ou remboursées par la Société, ou, (ii) le cas échéant, transférées conformément aux termes de tout Contrat d'Acquisition.

Art. 22. Aucune cession, attribution, transfert, échange, mise en gage, création de charge ou de sûreté ou autre disposition par un associé de droit légal ou de capital de l'une de ses Parts Sociales volontairement ou involontairement, ne doit être valide ou effective (et en conséquence ne doit pas être reconnu par la Société en aucun cas) à moins que les conditions de transfert prévues aux articles 20 ou 21 aient été satisfaites.

Chapitre VII. Associés

Art. 23. Les pertes sont supportées par les associés au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent, sur convocation écrite du/des Gérant(s) au moins cinq (5) jours calendaires avant l'assemblée des associés.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les Gérants sont tenus de convoquer une assemblée générale des associés sur demande d'ASF VI GP Limited. Les convocations doivent mentionner l'ordre du jour de l'assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède ou représente.

Tous les associés ont le droit de se faire représenter par un autre associé ou par un tiers approuvé par le(s) Gérant(s) lors des assemblées générales.

L'assemblée générale statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont, sous réserve des dispositions figurant dans les présents Statuts, prises à la majorité des voix représentant au moins soixante-quinze pourcents (75%) du capital social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par les Statuts ou par les Lois au(x) Gérant(s) devront être de la compétence de l'assemblée générale des associés, telle que toute modification des Statuts.

Chapitre VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 25. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par les Gérants, à moins que l'assemblée générale n'en décide autrement.

Si la liquidation fait apparaître un boni de liquidation ce boni sera partagé entre les associés au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Chapitre IX. Loi applicable

Art. 26. Toute contestation pouvant survenir en cours de vie sociale ou pendant la liquidation, soit entre les associés, le (s) Gérant(s), le liquidateur et/ou la Société, soit entre les associés eux-mêmes, au sujet des affaires sociales ou relativement à l'interprétation ou à l'exécution des clauses statutaires seront soumises à la compétence des tribunaux de la ville du Luxembourg.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés, les parts sociales de la Société ont été souscrites et payées à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
ASF VI GP Limited	USD 1,-	1	USD 1,-
Vladimir Colas	USD 10,-	10	USD 10,-
Total:	USD 11,-	11	USD 11,-

Le montant de onze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 11,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite aux parties comparantes.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2015.

Résolutions de l'Assemblée générale des associés

Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social de la Société au 24, avenue Emilie Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de gérants de la Société et a également décidé de nommer les personnes suivantes pour une durée illimitée comme gérants de la Société:

Mr. Frank Przygodda, administrateur, né le 28 février 1968 à Bochum, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Mr. Maximilien Dambax, administrateur, né le 2 février 1981 à Tarbes, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

Mme. Jennifer Ferrand, responsable juridique, née le 23 février 1981 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les soussignés, représentés comme indiqué ci-dessus qui connaissent et parlent la langue anglaise, ont déclaré que les présents Statuts ont été rédigés en langue anglaise, suivi d'une version française; et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

En 3 copies

Fait à Luxembourg, le 16 avril 2015.

Référence de publication: 2015057852/394.

(150066484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Athos Te S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.611.

Extrait des Résolutions prises par les associés de la société le 1^{er} Avril 2015

Les Associés de la Société, étant

HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, un "limited partnership" régi sous la loi de l'Etat du Delaware (U.S.A.), enregistrée sous le numéro 2053317, avec siège social à Boston, Massachusetts (USA), 10, St James Avenue, Suite 1700,

PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, un "limited partnership" régi sous la loi de l'Etat du Delaware (U.S.A.), enregistrée sous le numéro 2053323, avec siège social à Boston, Massachusetts (USA), 10, St James Avenue, Suite 1700,

YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, un "limited partnership" régi sous la loi de l'Etat du Delaware (U.S.A.), enregistrée sous le numéro 2053330, avec siège social à Boston, Massachusetts (USA), 10, St James Avenue, Suite 1700,

BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.- I, un "limited partnership" régi sous la loi de l'Etat du Delaware (U.S.A.), enregistrée sous le numéro 0293323, avec siège social à Boston, Massachusetts (USA), 10, St James Avenue, Suite 1700,

BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.- III, un "limited partnership" régi sous la loi de l'Etat du Delaware (U.S.A.), enregistrée sous le numéro 0682528, avec siège social à Boston, Massachusetts (USA), 10, St James Avenue, Suite 1700

ont décidé d'accepter la démission de Monsieur David HARVEY en tant que gérant de la Société, et ce à compter du 1^{er} Avril 2015.

Par conséquent, les gérants de la Société au 1^{er} Avril 2015 sont les suivants:

- Monsieur Thomas W. Blumenthal

- Monsieur Christophe Gammal

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Athos TE S.à.r.l.

Référence de publication: 2015057853/30.

(150067232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

ATML Finaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 75.970.

—
Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 16 mars 2015 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2017:

- Elisabeth RIVET, demeurant 18, rue Charles Bernhoeft, L-1240 Luxembourg, Administrateur
- Geoffrey RIVET, demeurant 36, Domaine Brameschhaff, L-8290 Kehlen, administrateur et Administrateur-Délégué
- Monsieur François DELLAROSA, demeurant 42, route de Scy, F-57050 Longeville- lès- Metz, Administrateur
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015057854/15.

(150066617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Beihold Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.389.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 09 avril 2015

1. M. Hans DE GRAAF a démissionné de son mandat de gérant.
2. Mme Valérie PECHON a démissionné de son mandat de gérante.
3. M. Roeland DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Hilversum (Pays-Bas), le 23 décembre 1985, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
4. Mme Chai Leng SEOW, administrateur de sociétés, née à Selangor (Malaisie), le 1^{er} décembre 1972, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Beihold Investments S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015057870/20.

(150066981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Belloc S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 154.304.

—
Nous soussignés, Stimo Consultancy Sàrl, 15 rue Jean Pierre Sauvage L 2514 Luxembourg, dénonçons, avec effet au 1^{er} avril 2015, le maintien du siège Social à notre adresse, de la Société suivante:

Belloc S.A.

RCL B-154304

Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

STIMO CONSULTANCY S.à.r.l.

mr drs J.A.H.M. de Moor Fb

Expert-comptable

Référence de publication: 2015057871/13.

(150066110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Burger King (Luxembourg) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 181.592.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 20 avril 2015.
Référence de publication: 2015057881/10.
(150066826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Business Investor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J-F Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 55.513.

Les comptes annuels au 30 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
44, Avenue J-F Kennedy
L-1855 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2015057882/13.
(150066425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Bartolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 4, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 37.296.

Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 février 2015

Première résolution

La démission de Madame Françoise Dumont avec effet au 22 janvier 2015 est acceptée.

Deuxième résolution

Monsieur Alain Renard, administrateur de sociétés, demeurant, 17, Rue Eisenhower, L-8321 Olm est nommé nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 22 janvier 2015. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2019.

Troisième résolution

Il est pris note de la nouvelle adresse de Monsieur Christian François, administrateur de sociétés, qui est désormais, 356, route de Diekirch, B-6700 Frassem.

Luxembourg, le 24 février 2015.
Certifié sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015057887/20.
(150066972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Cheniere International Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 179.817.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note de la rectification des adresses des gérants suivants et ce avec effet immédiat:

- Michael Wortley, 700 Milam Street, Suite 1900, Houston, Texas 77002, Etats-Unis d'Amérique.
- Mark Stubbe, 700 Milam Street, Suite 1900, Houston, Texas 77002, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015057929/16.

(150066390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Cheniere International Investments Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.818.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note de la rectification des adresses des gérants suivants et ce avec effet immédiat:

- Michael Wortley, 700 Milam Street, Suite 1900, Houston, Texas 77002, Etats-Unis d'Amérique.

- Mark Stubbe, 700 Milam Street, Suite 1900, Houston, Texas 77002, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015057930/16.

(150066393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Capital Guidance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 38.754.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

CAPITAL GUIDANCE (LUXEMBOURG) S.A.

Johannes L. de Zwart

Gérant

Référence de publication: 2015057947/14.

(150066724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Fitness Lounge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9156 Heiderscheid, 4, Fuussekaul.

R.C.S. Luxembourg B 121.007.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015056311/9.

(150064211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

JEV IM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 6, avenue Gaston diderich.

R.C.S. Luxembourg B 176.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015056396/9.

(150064278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Transports Collin Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 41B, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.349.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015057112/10.

(150065336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

Vendôme Capital Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 187.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015057120/10.

(150065231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

Veridice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 154.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015057121/10.

(150065353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

Viewegpark Braunschweig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.181.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Viewegpark Braunschweig S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015057123/11.

(150065172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

Volotea, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.189.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 février 2015.

Référence de publication: 2015057124/11.

(150065489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.